



MAIRIE
rue de la Grosse Borne
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56
email : mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr

Réunion de Conseil Municipal du 07 juin 2018

Sont présents tous les membres.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 09 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – Choix de la Société chargée de l'aménagement du 4^{ème} lotissement

Monsieur le Maire rappelle la réunion de présentation effectuée par les trois sociétés qui ont proposé leur collaboration à la Commune et présente les implantations d'habitations retenues sur le terrain par chacune d'elles.

Il informe l'Assemblée de la date de signature du contrat de vente avec les consorts DUJARDIN, fixée au 18 juin 2018.

Il remercie Madame DUJARDIN et ses filles d'avoir entendu les explications données et avoir accepté la vente.

Il s'agit pour la Commune d'une volonté d'augmenter la population afin de conserver son école et maintenir ses finances.

Il faut donc procéder au choix du maître d'œuvre en fonction de leurs projets : BDL Promotion (8 habitations), Maisons Pierre (7 habitations) et HOMEAGA (12 habitations avec des parcelles plus petites), ces deux dernières sociétés ayant pu proposer un projet grâce à la Presse qui avait relayé le souhait de la Commune d'aménager cet emplacement.

La parcelle achetée par la Commune sera revendue au promoteur choisi, au prix d'achat plus les frais de notaire. Chacune des sociétés a accepté cette condition.

Après vote à bulletins secrets, la société BDL obtient 12 voix en 1^{er} choix et 2 en 2^{ème} choix, les Maisons Pierre 12 voix en 2^{ème} choix et 2 en 1^{er} choix, la société HOMEAGA obtient 14 voix en 3^{ème} choix. Un bulletin a été déclaré nul.

C'est donc la société BDL qui est retenue par le Conseil Municipal.

II – Avis sur le projet Baie de Somme Habitat pour la parcelle « GAREST »

Monsieur le Maire et Monsieur MAILLET présentent le projet proposé pour la parcelle « GAREST » dont la surface est d'environ 1 200 m².

Il serait construit 5 habitations : 2 T3 (3 pièces principales) et 3 T4 (4 pièces principales).

Ces habitats essaient de conserver un esprit village et répondent aux critères prévus par le Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur DUMONT fait toutefois remarquer que des toits plats dans notre région sont inappropriés.

Monsieur le Maire estime que cela ne gêne pas puisque la Commune a fait de même avec la toiture de la salle de motricité de l'école.

Seul l'accès aux logements pourrait créer quelques conflits entre une personne entrante et une autre sortante car il n'y a passage que pour un seul véhicule. Les éboueurs ne pourront d'ailleurs pas accéder et un local « poubelle » est donc prévu en limite de la rue de la Croix.

D'autre part, les normes « accessibilité » s'appliquent dès l'accès à la voirie privée et la pente importante à l'entrée n'y répond pas d'où la nécessité pour Baie de Somme Habitat de l'adapter en s'engageant dans de gros travaux qui permettront d'abaisser le niveau du terrain mais créeront d'autres problèmes comme le soutien du bâtiment de l'école, limitrophe à la propriété.

Une solution pourrait permettre d'éviter ces gros travaux : la reprise des voiries par la Commune. En effet, en cas de rétrocession, la voirie devient publique et dans ce cas, les normes « accessibilité » ne s'appliquent qu'à partir des habitations. Il est de plus précisé qu'un logement PMR (Personne à Mobilité Réduite) est prévu dans l'une des 5 constructions.

Il faudra être également vigilant au niveau du stationnement. Le Plan d'Occupation des Sols prévoit une place de parking par habitation mais une augmentation de ces places pourrait être vue sans que cela empêche les manœuvres permettant les demi-tours.

Le projet est déjà budgété et la réalisation pourrait débuter dans les 2 ans.

C'est un bon point sachant qu'avec les restrictions budgétaires, il sera de plus en plus difficile dans les prochaines années de réaliser ce genre d'opération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet. Monsieur DELASSALLE émet une réserve sur l'accessibilité du terrain.

III – Avis sur la proposition de la CABS pour l'aménagement de l'entrée du Village côté salle des sports

Monsieur le Maire présente les plans fraîchement reçus pour l'aménagement de l'entrée du Village.

Une grille permettant l'évacuation des eaux provenant du chemin Blanc et de la RD 153 vers le bassin du chemin des Sept existe actuellement. Il sera demandé de la remplacer par un avaloir plus efficace en cas de fortes précipitations comme celles que nous connaissons depuis quelque temps.

Un coussin berlinois sera installé avant la salle des sports dans le sens Buigny l'Abbé-Vauchelles avec une limitation de vitesse à 30 km/heure placée avant le chemin des Sept et jusqu'à la salle des sports. Il faudra vérifier que cette limitation s'appliquera bien jusqu'après la salle.

De même, le panneau limitant la vitesse devra être installé après le carrefour, MM PRAMAYON et BEGUE faisant remarquer qu'avant le carrefour elle n'aurait aucun effet puisque les limitations de vitesse s'annulent aux carrefours.

L'Agence Routière du Département sera sollicitée afin que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération soient placés avant le carrefour RD 153 / chemin Blanc / chemin des Sept, toujours dans le sens Buigny l'Abbé-Vauchelles.

Des places de parking seront aménagées devant la salle des sports en prenant en compte les écoulements de la toiture.

Aucun marquage ne sera identifié sur le parking existant mais un trottoir permettra de différencier l'entrée et la sortie.

Le projet, non encore chiffré par la CABS, est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui l'a budgété à hauteur d'environ 20 000,00 € auprès de la CABS.

IV – Choix du dispositif de prestation de nettoyage des locaux communaux

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que depuis le départ à la retraite de Mme HUBERT, la Commune avait bénéficié de l'aide de l'État afin d'embaucher, pour 2 ans maximum, des personnes en emplois aidés.

À la fin de leur contrat, ces personnes avaient retrouvé leurs droits sociaux, notamment auprès de Pôle Emploi.

Les aides de l'État ont été supprimées sauf pour les écoles.

De plus, la Communauté de Communes puis la Communauté d'Agglomération ne sont pas rassurantes. Malgré la promesse du Président qu'aucun transfert de compétence n'interviendra avant les prochaines élections, l'avenir reste flou.

Les transferts de compétences ont déjà pénalisé la Commune puisque sur 4 agents chargés de l'entretien des locaux, 3 ont été transférés ce qui ne laisse plus de solution d'aménagement des postes en cas de congés, maladie, etc.

L'embauche devient compliquée, délicate pour les petites communes. Mesdames OLEN, ROGER, AGGAD et LECAT sont remerciées pour le travail réalisé. La Commune a fait ce qu'elle pouvait pour les aider.

Le contrat de Madame LECAT s'achève le 31 juillet 2018. La Commune ne pourra plus bénéficier d'aide du Pôle Emploi ou de la Mission Locale.

Il reste donc 2 possibilités pour la Commune :

- conserver Madame LECAT sans passer par le Centre de Gestion ou ajouter 6 % de frais de dossier et faire appel au Centre de Gestion ;

- solliciter une entreprise : TAA et l'Atelier du Ponthieu ont été contactés.

Que l'une ou l'autre des solutions soit retenue, la durée de travail sera comprise entre 17 h 00 et 18 h 00 par semaine.

Le coût de l'heure, quant à lui, est sensiblement le même.

Un gain de temps a déjà été réalisé avec l'aménagement de la location de la salle des fêtes. 3 h 00 environ ont été gagnées car il n'y a plus de vaisselle à sortir ou rentrer.

Les associations vont devoir également faire un effort. Les utilisateurs de la salle des sports devront, par exemple, nettoyer leurs vestiaires.

Monsieur DUMONT précise que TAA est une entreprise d'insertion alors que l'EEA est une entreprise adaptée.

Le Conseil Municipal, par vote à bulletins secrets, décide de faire appel à une entreprise par 12 voix contre 2 qui auraient préféré l'embauche d'un agent et un bulletin nul.

Pouvoir est donné à M. le Maire pour le choix de l'entreprise.

V – Choix de l'entreprise pour l'extension de la mairie

Monsieur MAILLET présente les 2 offres remises sur les 3 entreprises consultées :

- ALIZE Construction de Boves : 66 255,83 € HT,

- HOMEAGA à Abbeville : 45 074,32 € HT.

L'écart entre les 2 offres est de 30 %.

Monsieur MAILLET donne ensuite lecture à l'Assemblée de l'analyse des offres réalisée par IDONEIS. Le classement désigne HOMEAGA à la 1^{ère} place. Il propose de retenir cette société.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

VI – Désignation du Délégué à la protection des données

Monsieur le Maire indique que le Règlement Européen sur la protection des données personnelles (RGPD) est applicable depuis le 25 mai dernier.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le Syndicat mixte A. GE. D. I. auquel adhère la Commune se propose de mutualiser ce service et d'en faire bénéficier gratuitement ses membres.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et désigne Monsieur MARTIN, Président d'A. GE. D. I. en tant que DPD de la Commune.

VII – Fixation des tarifs sur le prêt de matériels

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune prête des tables tréteaux et des fauteuils aux particuliers ainsi que des barrières de sécurité et les estrades en bois aux commerces et collectivités.

Un récent problème lié au prêt des barrières lors d'une course cycliste organisée à Bellancourt, l'amène à proposer au Conseil Municipal de fixer un tarif qui sera appliqué en cas de matériels détériorés ou manquants :

- tables tréteaux : 100,00 € par table

- fauteuils : 20,00 € par fauteuil

- barrières : 60,00 € par barrière prêtée

- estrade bois : 200,00 € par section d'estrade prêtée

La proposition de Monsieur le Maire est adoptée à l'unanimité.

VIII – Questions diverses

- 3 entreprises de Pompes Funèbres ont été consultées pour le nettoyage de 9 nouvelles tombes reprises. Deux seulement ont répondu.

L'entreprise CAUDRELIER qui a fourni un devis de 6 000,00 € HT a été retenue contre les Pompes Funèbres de la Liberté dont l'offre était de 6 750,00 € HT.

- Un devis a été demandé pour l'aménagement de l'ossuaire. La mairie est en attente de réception.

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les problèmes constatés sur le terrain de football et dans les locaux de la salle des sports depuis 6 mois environ :

- état des locaux et des buts dans un état déplorable,

- bruit occasionnant des plaintes du voisinage jusqu'à 1 h 00 voire 2 h 00 du matin.

Il présente l'arrêté qu'il a été contraint de prendre pour essayer d'enrayer toutes ces nuisances.

Il précise que si des difficultés devaient persister, il serait dans l'obligation de ne plus donner l'autorisation de jouer sur le terrain.

- Lors de la réunion qui s'est tenue à Neufmoulin, il est apparu que Caours (2 classes), Vauchelles (4 classes), Neufmoulin (1 classe) et Bellancourt (3 classes) voyaient leurs effectifs baissés alors que Drucat (3 classes) les maintenait.

Il a été constaté un manque d'assistantes maternelles dans les communes.

Pour permettre l'augmentation des effectifs scolaires, il faut créer des lotissements mais également trouver des assistantes maternelles sur place afin d'éviter de voir partir les enfants vers des écoles extérieures.

Une nouvelle réunion organisée par le Directeur des Affaires Scolaires de la CABS a prévu le dépôt dans chaque boîte aux lettres d'une invitation à participer à une réunion d'information sur le métier.

La création d'une micro-crèche est évoquée mais écartée aussitôt en raison des normes draconiennes qui existent.

- Le passage de la Commission des Villages Fleuris aura lieu le 12 juin.

- L'accueil de loisirs se déroulera cette année à Vauchelles du 09 juillet au 17 août, soit 15 jours de plus que les années précédentes.

- Monsieur le Sous-Préfet d'Abbeville, en collaboration avec les services de l'État, organise une réunion le 14 juin, salle des fêtes de Vauchelles, à laquelle sont conviés les maires des communes adhérentes à la CABS.

La DDTM viendra présenter son organisation.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'assister à cette réunion.

Un pot sera offert par la Commune à l'issue de la réunion.

- Le voyage des Ados aura lieu le 1^{er} septembre au Parc Astérix.

- La cabane de chantier et les tuyauteries sont arrivées chemin du Prêtre. Les travaux devraient débiter vers le 11 juin.

- Le concert de gala de l'Harmonie aura lieu le 16 juin.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la teneur d'un courrier transmis par Monsieur SCHMIDT, habitant du Village, au sujet du Jardin du Souvenir situé dans le cimetière.

Il donne lecture de la réponse qu'il a rédigée. Le Jardin du Souvenir conservera sa place, la poussière quelle qu'elle soit recouvre toutes les tombes.

Par contre, la Commission du cimetière étudiera s'il y a possibilité d'aménager l'endroit.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un courrier de Monsieur et Madame ALEXANDRE concernant les traitements du champ voisin de leur propriété.

Il n'y a pas encore répondu mais envisage une confrontation entre l'agriculteur et Monsieur et Madame ALEXANDRE dans l'espoir du règlement du problème.

- Le violent orage qui s'est déroulé le 31 mai a occasionné des coulées d'eau et de boue qui venaient des champs et ont envahi plusieurs sous-sols, notamment rue de la Grosse Borne. Monsieur le Maire a contacté la Chambre d'Agriculture afin d'essayer de trouver une solution à ce problème.

Il est invité à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le 15 juin afin d'en discuter.

- Monsieur BULANT, habitant de la rue du Voroy, sollicite l'autorisation de paver le trottoir devant sa propriété avec des galets tout en séparant bien le domaine public de son terrain.

Dans ce lotissement, les trottoirs sont en béton lavé. Messieurs LEDUC et DELASSALLE préféreraient une similitude plutôt que des mosaïques différentes. Il est également évoqué la difficulté de marcher ou de pousser une poussette sur ce genre de revêtement.

C'est par 8 voix contre 7 qu'est adoptée la proposition de Monsieur BULANT.

- Une réunion des membres de la Commission des Travaux est programmée le 13 juin à 10 h 00 pour engager le chantier de l'extension de la mairie.

- Les plantations réalisées devant l'école sont achevées.

- Un arbre a été replanté dans la rue Neuve.

Monsieur le Maire souhaiterait installer des pierres qui empêcheront le stationnement à cet endroit.

Monsieur LEDUC pense qu'un aménagement avec des rondins de bois serait plus esthétique. Il est également proposé l'installation de bacs à fleurs.

- De plus en plus de grosses fourgonnettes stationnent sur les plaques de l'assainissement autonome situé près des cuisines de la salle des fêtes.

Afin d'éviter le risque de détérioration, des pierres seront placées à cet endroit.

- La statue de la « Vierge » située dans une corniche du mur de l'église a été nettoyée et protégée des excréments des pigeons.

- Le véhicule commandé par la Commune en remplacement du RENAULT EXPRESS n'est pas encore arrivé.

Par 2 fois, le garage CITROEN a déjà prêté une voiture à la Commune. De nouveau, un véhicule de courtoisie sera prêté la semaine prochaine sauf si le BERLINGO commandé est livré.

- Lors du prochain Conseil Municipal les propositions d'avancement de grade effectuées par le Centre de Gestion pour 2 agents communaux seront discutées.

- La subvention accordée par Monsieur DEMARTHE lorsqu'il était député vient d'arriver.

Calculée sur le coût réel des travaux de la 2^{ème} phase de l'école, la somme versée est de 10 215,00 € au lieu des 15 000,00 € prévus.

- La fibre est arrivée à Vauchelles. Le chemin du Prêtre a été desservi début mai et la rue de la Croix l'est en juin.

IX – Questions orales

- Les panneaux indiquant le village sur la RD 1001 ne sont plus visibles.

En tant que route départementale, cette signalisation est du ressort du Conseil Départemental.

- Le sens interdit situé rue des Pommiers en Fleurs n'est plus visible non plus.

- Il a été demandé à EDF de remplacer le branchement électrique triphasé de l'église par un branchement électrique monophasé.

- Monsieur le Maire est remercié pour les informations transmises par courriel, notamment les décès. Il faut continuer.

- Les contacts avec les commerçants du Village fonctionnent au coup par coup ce qui n'est pas pratique pour un bon suivi.

Peut-être devraient-ils être invités aux manifestations communales, une page pourrait leur être dédiée dans le bulletin municipal, etc.

Une seule personne devrait s'occuper de ce relationnel. Monsieur DUMONT est délégué à cette fonction.

- Les travaux d'aménage d'eau du chemin du Prêtre qui vont bientôt débiter ne devraient pas occasionner de fermeture de la route.

Il sera probablement procédé à un alternat de la circulation.

- Le début des travaux de réfection d'une partie de la rue Andrée Joubert est imminent.

- Les travaux prévus avec l'association du Vimeu sur l'église devraient débiter le 25 juin.

- Les auto-tamponneuses seront là pour la Fête Locale.

Pour copie conforme,

Vauchelles-les-Quesnoy, le 12 juin 2018.

